

Accès aux services essentiels et aux droits fondamentaux des personnes exilées.

Nos recommandations pour les territoires des frontières franco-italienne, franco-britannique et franco-espagnole



Accès aux services essentiels

- Hébergement
- Accueil de jour
- Repas / Collations
- Hygiène
- Laverie / Vestiaire
- Santé physique et mentale
- Actions psycho-sociales
- Connectivité
- Espace pour les femmes
- Rétablissement des liens familiaux



Prérequis

- **Inconditionnalité**
- **Accès à l'information** concernant l'accès aux services essentiels et aux droits.
- **Interprétariat**
- **Sécurité** des exilés et des équipes intervenantes.
- **Risques psycho-sociaux** des équipes intervenantes : prévention et gestion.
- **Ecoute des besoins** des personnes exilées.
- **Personnes faisant l'objet de violences spécifiques** : prise en compte de leurs besoins spécifiques (femmes, personnes malades, rescapées, personnes handicapée, etc.).



Accès aux droits fondamentaux

- **Informations juridiques** : Asile , Dublin et Droit au séjour.
- **MNA** : info, orientation, mise à l'abri spécifique.
- **Droits sociaux** : droits santé, scolarisation, droit au travail, etc.
- **Prévention** : poursuite de la route et réduction des risques, TEH, mise en lien avec les acteurs sociojuridiques, protection contre les violences institutionnelles (contrôles au faciès, violences, expulsion, vol, etc.).
- **Droits des femmes** (IVG, contraception, etc.).
- **Trajets vers les administrations** : hôpitaux, SPADA, préfectures, etc.
- **Décès** : Commémoration des morts et accompagnement des proches survivants.